



# Rupture conventionnelle du contrat de travail

Par **kiki1501**, le **09/08/2009** à **14:10**

Bonjour,

Je travaille depuis plus de 20 ans dans une boulangerie pâtisserie sur Paris, depuis 5 ans un nouveau patron a racheté le magasin. Depuis lors, c'est "la guerre" conflit sur conflit, et le dialogue est impossible. Et je suis en dépression dû à ce stress permanent. J'aimerais mettre un terme à mon poste, et j'aimerais savoir si je peux imposer une rupture de contrat de travail à mon employeur? Si oui, dans quelles conditions?

Par **Visiteur**, le **09/08/2009** à **15:22**

bonjour,

non vous ne pouvez pas imposer une rupture conventionnelle, vous pouvez simplement la proposer...

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html>